



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4699^e séance

Vendredi 31 janvier 2003, à 11 heures
New York

<i>Président :</i>	M. de La Sablière	(France)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brahimi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Je lui donne la parole.

M. Brahimi : Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi de venir de nouveau informer le Conseil de la situation en Afghanistan et c'est un privilège pour moi que de prendre la parole sous votre présidence. Permettez-moi, en ce dernier jour de votre présidence, de vous dire mes félicitations et mon admiration pour le travail que vous avez accompli pendant ce mois, le premier d'une année qui risque d'être bien difficile et bien compliquée.

(L'orateur poursuit en anglais)

Avec le recul, nous constatons qu'au cours de la première année du processus de paix de Bonn, l'Afghanistan a réalisé des progrès sur de nombreux fronts. Des étapes politiques importantes ont été franchies dans les délais prévus, notamment la tenue de la Loya Jirga d'urgence et la mise en place de l'Administration intérimaire actuelle sous la direction du Président Hamid Karzai.

Le Gouvernement a établi un budget global grâce à des efforts de planification interministérielle et a introduit avec succès une nouvelle monnaie qui lui permet de reprendre le contrôle du régime monétaire national. Les commissions à créer au titre de l'Accord de Bonn ont toutes été constituées et se sont attelées aux tâches redoutables qui les attendent en matière de droits de l'homme, de réformes constitutionnelle et judiciaire et de réorganisation de la fonction publique. L'année 2002 a également vu le retour, dans leurs foyers, de plus d'un million et demi de réfugiés des pays voisins et de plus de 500 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que le retour de 3 millions d'enfants à l'école.

Toutefois, le processus de paix en Afghanistan devra progresser davantage avant de pouvoir affirmer en toute tranquillité que ceci est irréversible. Le défi en 2002 consistait à consolider les bases fragiles de la paix. En 2003, l'Afghanistan devra renforcer et rétablir les fondements bases de l'État, dissiper les incertitudes politiques et sécuritaires et répondre aux attentes croissantes de son peuple.

À cette fin, le Président Karzai a engagé des discussions avec nous-mêmes et d'autres partenaires sur la nécessité pour le Gouvernement d'énoncer, et pour la communauté internationale, d'appuyer un plan d'action clair énonçant les principaux objectifs pour 2003. D'une façon générale, il y a trois domaines principaux sur lesquels il faut porter notre attention : premièrement, consolider les institutions clefs de l'État; deuxièmement, poursuivre la réconciliation nationale; et, troisièmement, montrer les résultats tangibles obtenus grâce aux projets de reconstruction entrepris dans l'ensemble du pays.

S'agissant des institutions de l'État, des progrès doivent être réalisés dans la création de l'armée nationale et dans la formation et la réforme de la police. La rédaction et la ratification de la nouvelle constitution, cette année, sera également un maillon

fondamental de l'édification de l'État. Deuxièmement, s'agissant de la réconciliation nationale, la base politique qui sous-tend le processus de paix doit être élargie. Trop d'Afghans se sentent actuellement exclus de la transformation politique que connaît l'Afghanistan. Il faut tendre la main à tous ceux qui souhaitent participer en toute bonne foi, plutôt que de les laisser en marge où ils seraient de plus en plus tentés de rejoindre les rangs de ceux qui souhaitent saper le processus de paix. Troisièmement, s'agissant de la reconstruction, il faut présenter aux Afghans des projets clairement définis susceptibles de promouvoir l'économie et d'accroître la confiance dans le Gouvernement. Ces projets doivent être mis en oeuvre.

Nous continuons de recevoir des informations alarmantes au sujet de l'appui croissant dont bénéficient les vestiges des Talibans dans certaines zones de l'Afghanistan. Ces informations nous rappellent que le processus de paix est loin d'être consolidé. Toutefois, je crois que si des progrès réels sont enregistrés vers la réalisation des objectifs que je viens d'énoncer pour 2003, il y a toute raison d'espérer que le processus de paix deviendra avec le temps irréversible. Pour y parvenir, l'Afghanistan devra compter sur l'engagement financier et politique continu de la communauté internationale.

Je voudrais maintenant offrir une description plus précise de la situation en communiquant au Conseil les informations les plus récentes sur des faits spécifiques qui se sont déroulés en Afghanistan depuis l'exposé de décembre dernier.

Au cours du mois dernier, la situation sécuritaire en Afghanistan a été relativement calme dans la mesure où il n'y a pas eu de combats importants et prolongés. Toutefois, des incidents liés à la sécurité continuent de se produire du fait des tensions entre les factions et des activités terroristes ici et là.

Aujourd'hui, à Kandahar, un engin explosif a explosé au passage d'un bus transportant 16 passagers au moment où il approchait d'un pont au sud-ouest de la ville. L'enquête sur cet incident se poursuit, mais nous savons déjà que 12 personnes ont malheureusement été tuées. Dans tout le pays, les tensions entre les factions subsistent. À l'ouest, des combats ont récemment éclaté dans la province de Badghis, où l'autorité de Ismaël Khan est contestée par le Gouverneur, Gul Muhammad. Dans la province orientale de Nangarhar, la résistance des agriculteurs à

la campagne d'éradication du pavot a également alimenté les tensions. Le 26 janvier, un véhicule de police escortant, à l'ouest de Jalalabad, un convoi du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a essuyé des coups de feu et un policier afghan aurait été tué. Bien qu'il reste à déterminer ce qui a motivé l'attaque, les gardes qui accompagnaient le convoi semblent eux aussi avoir été pris pour cible à la suite des tensions attisées par la campagne d'éradication du pavot. Sur une note plus positive, dans le sud, les tensions apparues à la suite d'un différend entre le gouverneur et le chef de la police de Kandahar ont été atténuées grâce aux efforts de médiation et à un accord sur le partage des responsabilités en matière de sécurité.

Sur une note également positive, on constate qu'au nord, l'engagement officiel signé par le général Dostum et le général Atta en mai dernier a contribué dans l'ensemble à apaiser le conflit ces dernières semaines, même si des combats se sont déroulés dans la province de Faryab et à Dar-i-Souf. Avec l'aide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), les généraux Dostum et Atta ont convenu de tenir régulièrement des réunions entre leurs factions afin de parvenir au règlement des conflits armés et d'atténuer les tensions.

En outre, le décret présidentiel de l'an dernier appelant à la destitution des fonctionnaires corrompus ou incapables a abouti à la révocation de deux hauts fonctionnaires des services de renseignements originaires des factions rivales de Jumbesh et de Jamiat, dans le nord. Des efforts se poursuivent pour exploiter ce changement qui pourrait permettre la fusion des unités de renseignements des deux groupes et la promotion de leur coopération en matière de sécurité.

Il est regrettable que le nombre élevé des actes criminels auxquels se livrent les groupes armés dans la ville de Mazar-e Charif et ses environs ne donne aucun signe de diminution. La force de police locale de 600 hommes, qui souffre de manière chronique d'un manque de ressources et de divisions internes, n'a pas été en mesure de faire face à la recrudescence de la criminalité. Les limites de la force de police à Mazar-e Charif sont une illustration des limites que connaît la police dans toutes les régions d'Afghanistan. C'est dire l'importance du programme de formation et de réforme de la police nationale mené actuellement par l'Allemagne.

Les attaques menées contre les forces de la coalition conduites par les États-Unis se sont également poursuivies pendant la période considérée, notamment à Kaboul, où deux soldats en civil des États-Unis et leur interprète ont été blessés, le 17 décembre. Un certain nombre d'incidents tragiques se sont produits la semaine suivante, dont l'attaque du portail de la base de la Force internationale d'assistance à l'Afghanistan (FIAS) à Kaboul, où deux Afghans ont trouvé la mort et deux agents humanitaires étrangers ont été blessés. Ajoutons à cela l'hélicoptère allemand de la FIAS qui s'est écrasé par suite d'un problème mécanique, tuant les sept personnes qui se trouvaient à son bord. La même semaine, il y a eu une série d'explosions inexplicables à Jalalabad. Et avant-hier, un hélicoptère des États-Unis s'est écrasé près de Bagram, tuant, une fois encore, la totalité des passagers, soit quatre personnes.

En fin de compte, comme le Conseil l'a dit à plusieurs reprises, c'est au premier chef aux Afghans qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité. L'Administration de transition a continué de mettre en oeuvre son exigeant programme de réforme du secteur de la sécurité. Le décret présidentiel du 1er décembre portant création d'une armée nationale afghane met également en place un programme de collecte des armes, de réinsertion des anciens combattants et de réforme du Ministère de la défense. L'application du décret de décembre a été complétée le 11 janvier par la mise en place de sous-commissions chargées du recrutement de la nouvelle armée et de la démobilisation et du désarmement des anciens combattants.

L'infrastructure de la nouvelle armée est en cours de mise en place. Les États-Unis et la France, qui assurent la formation de la nouvelle armée, estiment que d'ici la fin de l'année, environ 7 000 soldats auront terminé la phase initiale de leur formation. D'ores et déjà, quelques nouvelles unités de l'armée ont été déployées en dehors de Kaboul pour de courtes périodes. En décembre, une compagnie du troisième bataillon a été déployée à Urgun, dans la province de Paktika, où elle a effectué des patrouilles. Ces déploiements pourraient permettre à la fois de renforcer la confiance des bataillons nouvellement entraînés et de démontrer aux Afghans le professionnalisme et la compétence de la nouvelle armée et son dévouement aux intérêts de l'ensemble de la nation. Ce programme de création d'une armée est

fondamental pour la sécurité et, par conséquent, pour l'ensemble du processus de paix et j'exhorte la communauté internationale à continuer de l'appuyer.

Tout autant la formation de nouveaux soldats, la démobilisation effective des anciens combattants est capitale. Le Gouvernement japonais a engagé des fonds importants dans le Programme afghan « Nouveau départ », qui consiste à immatriculer les soldats et à les aider, par le biais d'une série de formules de subvention et de formation, à retourner à la vie civile de façon à pouvoir se rendre utile à la société plutôt que de constituer une charge pour elle. Les détails de la mise en oeuvre de ce programme font actuellement l'objet de discussions entre la Commission de démobilisation et de réinsertion, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et le Gouvernement japonais.

À l'évidence, ce programme de réforme représente un travail important pour le Ministère de la défense dans un certain nombre de domaines qui sont absolument déterminants pour la bonne marche du processus de Bonn. C'est dire l'importance de la réforme du Ministère, à laquelle appelle le décret présidentiel de décembre. Le Ministère de la défense, tout comme l'armée qu'il commande, doit être considéré comme un organe national, plutôt que comme une institution favorisant telle ou telle faction ou région.

S'agissant de la police, un nouveau Ministre de l'intérieur, Ali Ahmad Jalali, a été chargé par le Président Karzai de poursuivre la réforme du Ministère et de la police. Une nouvelle structure est actuellement en discussion entre le Gouvernement et le projet de police allemand pour le Ministère de l'intérieur. Le projet de formation de la police nationale mené par l'Allemagne fournit une formation à quelque 1 450 policiers, dont 29, je suis heureux de le dire, sont des femmes. Toutefois, le Gouvernement continue d'avoir des difficultés à payer les salaires des policiers, ce qui, bien entendu, peut être un facteur favorisant la corruption et une mauvaise discipline. Par conséquent, il est indispensable de continuer de verser les fonds nécessaires au fonds d'affectation spécialement créé pour le versement des salaires des policiers.

L'un des plus grands défis à relever par l'Administration de transition afghane dans l'année qui vient sera la réforme du secteur judiciaire. L'Italie, qui est le pays chef de file dans ce secteur, a accueilli en

décembre une conférence à laquelle j'ai eu le privilège de prendre part, en compagnie du Président Karzai, de hauts fonctionnaires afghans, des membres de la Commission judiciaire afghane et des représentants des pays donateurs. La conférence a confirmé que c'était à la Commission judiciaire qu'incombait au premier chef la responsabilité de la réforme du secteur de la justice. Les donateurs ont promis à la conférence de faire don de 29 millions d'euros sur plusieurs années pour financer la Commission et son processus de réforme.

On met actuellement la dernière main au projet de plan de la Commission judiciaire pour la réforme législative et constitutionnelle et la reconstruction du système judiciaire, en consultation entre l'Italie, l'ONU et ses organismes et donateurs. Le plan permettra d'offrir un seul cadre harmonisé pour l'aide des donateurs au secteur judiciaire. Il a d'ores et déjà été décidé de mettre en place un centre de formation judiciaire et de restaurer la Cour supérieure de justice de Kaboul.

Pendant encore quelque temps, les progrès de l'état de droit resteront sensiblement limités par la pénurie de juristes d'expérience et le manque de capacité du système pénal. Ce dernier exige à cet égard une attention toute particulière. Il est clair en effet qu'un système pénal humain et qui fonctionne correctement est une condition sine qua non du bon fonctionnement et de la crédibilité du secteur judiciaire. Si tous les donateurs l'ont reconnu, aucun n'a encore offert de le financer.

Je voudrais maintenant passer aux processus constitutionnel et électoral. Le 27 janvier, la Commission de rédaction de la Constitution a rencontré, avec la MANUA, l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les donateurs et les États Membres intéressés représentés à Kaboul afin de discuter du processus constitutionnel. Selon le calendrier actuel, la Commission de rédaction de la Constitution aura achevé la rédaction de l'avant-projet de Constitution d'ici mars. Ce projet sera examiné par la Commission constitutionnelle réunie en plénière, dont les quelque 30 membres sont actuellement sélectionnés. D'avril à début juin, la Commission constitutionnelle doit mener des consultations publiques à l'échelle du pays pour connaître les opinions de la nation sur les questions constitutionnelles clefs. Prenant en considération les résultats de ces consultations publiques, les membres de la Commission mettront la touche finale à un projet

de Constitution d'ici la fin août. La phase finale sera la convocation d'une loya jirga, en octobre nous l'espérons, qui examinera et adoptera la Constitution.

Pour ce qui est des élections qui doivent se dérouler en juin 2004, comme le prévoit l'Accord de Bonn, celles-ci constitueront également un pas très important vers le rétablissement d'un gouvernement responsable et légitime en Afghanistan. Le calendrier proposé est serré, mais il reste réalisable. Le Président Karzai est bien conscient de l'urgence de certaines tâches essentielles à accomplir, notamment la mise en place d'une commission électorale et la rédaction d'une loi spéciale pour régir les élections de 2004. Cette loi poserait les fondements sur lesquels on commencerait les préparatifs des élections avant de finaliser la Constitution, étant entendu que toutes les élections qui suivront seront régies par les dispositions pertinentes de la nouvelle Constitution.

La MANUA travaille en liaison étroite avec le Président Karzai et avec son gouvernement pour avancer autant que possible sur ces questions. Pour sa part, la MANUA, aidée par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, ici à New York, est en train de réunir une équipe électorale à Kaboul pour aider le Gouvernement afghan concernant les questions électorales et la mise en place de ses capacités électorales.

La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan a progressivement mis en oeuvre son programme de travail avec l'aide de la MANUA, du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce programme sera axé sur le renforcement des capacités en matière d'investigations et d'activités de contrôle, d'enseignement des droits de l'homme, de défense des droits fondamentaux des femmes, et de la justice pendant la période de transition. Depuis l'exposé du mois dernier, la Commission a commencé à créer des bureaux satellites dans sept provinces. Elle s'est également attachée à identifier les notions et les principes relatifs aux droits de l'homme qui devraient inspirer la nouvelle Constitution.

Jusqu'ici, la Commission a reçu plus de 600 plaintes et pétitions émanant de particuliers et de groupes. Les domaines de priorité continuent d'être les cas d'intimidation et de violence de la part de commandants locaux et régionaux contre les militants

de partis politiques et les activistes de la société civile. Il y a aussi des cas inquiétants d'officiers de police et d'agents des services de renseignement dont on se sert pour cibler ceux qui s'opposent à des dirigeants politiques ou à des chefs de faction régionaux. Le recours à l'appareil de l'État dans l'intérêt de factions est, bien entendu, un grand sujet de préoccupation. Face à cela, la réforme des services nationaux de renseignement sera une priorité de premier ordre pour l'année en cours.

La MANUA et le Haut Commissariat aux droits de l'homme facilitent la prestation d'une assistance technique et, en particulier, le recrutement de trois conseillers techniques pour la Commission. Les membres de la Commission ont, par ailleurs, participé à de nombreuses enquêtes conjointes avec la MANUA et se préparent à participer, avec le Ministre de la justice et le Ministère de l'intérieur, à une grande enquête sur les conditions de détention dans les prisons du pays.

Le Conseil se souviendra peut-être qu'une commission d'enquête avait été établie par le Président Karzaï pour enquêter sur les manifestations de novembre 2002 à l'Université de Kaboul, qui avaient fait deux morts et 15 blessés parmi les étudiants. La commission avait conclu qu'une corruption généralisée avait été en grande partie responsable des conditions de vie épouvantables dans les dortoirs universitaires. Ce sont ces conditions qui, par ricochet, auraient déclenché les manifestations. La Commission avait également conclu que certains meneurs des manifestations auraient eu des liens avec Al-Qaïda, bien qu'elle n'ait pas fourni de preuve à cet effet. À la suite de cette enquête, quatre responsables du Ministère de l'enseignement supérieur et un agent de la Direction de la sécurité nationale ont été inculpés de corruption et arrêtés, tandis que cinq officiers de police, dont un général, ont été arrêtés pour avoir recouru à une force excessive contre les manifestants.

Les enquêtes en cours du bureau des droits de l'homme de la MANUA ont confirmé une augmentation des cas de conflit ethnique liés à des différends fonciers. Nos agents chargés des droits de l'homme ont cherché à encourager les autorités provinciales à arbitrer les différends fonciers entre les communautés ouzbek et turkmène de la région de Kunduz et à mettre en place des mécanismes de règlement des litiges fonciers. La Commission du retour pour le Nord, sur laquelle le Conseil a entendu

un bref exposé, a terminé des visites dans plus de 100 villages des provinces septentrionales pour aider à résoudre les problèmes liés au retour des personnes déplacées.

La situation déplorable en matière de droits de l'homme à Herat a été récemment mise en lumière dans deux rapports de Human Rights Watch. Ces rapports ont provoqué de fortes réactions négatives du Gouverneur d'Herat, Ismaël Khan. Pour identifier les problèmes précis qu'il faut aborder, la MANUA a lancé un dialogue sur les droits de l'homme avec les représentants d'Ismaël Khan. La première réunion, à laquelle a également participé la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, s'est déroulée le 9 janvier. En dépit de ce dialogue et de l'accent mis sur la nécessité de respecter les droits des femmes, les autorités de Herat ont annoncé l'interdiction des écoles mixtes. On ignore encore quelles seront les conséquences d'un enseignement séparé sur les femmes et les filles, mais dans les zones rurales, où les enseignants de sexe féminin sont rares, les effets risquent d'être plus négatifs. Il est clair cependant que l'environnement en matière des droits de l'homme dans lequel cette interdiction a été promulguée est préoccupant et la MANUA continuera à suivre la mise en oeuvre de cette interdiction et promouvra l'éducation des femmes à Herat et ailleurs.

Il faut noter que les problèmes en matière de droits de l'homme qui se posent à Herat se posent également ailleurs en Afghanistan. Les violations des droits de l'homme sont si endémiques après des décennies de guerre et d'effondrement de l'État, qu'il faudra une réforme systémique pour que la situation des droits de l'homme véritablement.

Je voudrais parler brièvement des questions relatives aux secours, au relèvement et à la reconstruction. Le Programme d'assistance transitoire des Nations Unies à l'Afghanistan a été lancé à Oslo en décembre dernier pendant la dernière réunion du Groupe d'appui afghan. Le programme susmentionné est le résultat d'un accord entre l'Administration de transition et les organismes d'aide des Nations Unies sur des programmes des Nations Unies et de leur couplage avec des priorités nationales identifiées par le Gouvernement afghan lui-même. Le Programme d'assistance transitoire des Nations Unies à l'Afghanistan a pour objectif d'améliorer la compréhension des causes sous-jacentes des besoins humanitaires et de poser les fondements du

redressement, de la reconstruction et du développement à long terme. Les objectifs louables du Programme d'assistance transitoire des Nations Unies à l'Afghanistan comprennent le nouvel objectif du Programme de lutte antimines, à savoir le déminage des zones sensibles contaminées par des mines et des engins non explosés dans un délai de cinq ans, ainsi que des préparatifs pour le recensement national. J'encourage vivement les donateurs à assurer le suivi de la réaction positive initiale à l'égard du Programme d'assistance, dont ils ont fait montre à Oslo, où des engagements fermes ont été pris pour les 815 millions de dollars requis.

L'une des priorités majeures en matière d'assistance pour cette année sera d'aider les communautés qui devront certainement accueillir les 1,2 million de réfugiés supplémentaires dont nous attendons le retour en 2003. Des progrès encourageants ont déjà été faits cette année par la création de programmes nécessitant une main-d'oeuvre importante et le développement du programme national d'emploi d'urgence. Ce dernier devrait générer des millions de journées de travail et aider à redynamiser les économies locales. Dans certaines provinces, un projet d'emploi préparatoire est déjà en cours sous la supervision des ministères, avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Comme le Conseil le sait, le Gouvernement afghan, la MANUA et d'autres partenaires travaillent d'arrache-pied pour se préparer aux problèmes difficiles de l'hiver. Jusqu'à présent, l'hiver en Afghanistan n'a pas été aussi rude qu'on le craignait. Le Ministère du relèvement rural et du développement mène l'effort de réaction à l'hiver et continue de faire des progrès dans la planification et la coordination de l'assistance aux personnes touchées. Des produits alimentaires ainsi que d'autres articles non alimentaires et de protection ont été envoyés là où le besoin se fait sentir dans le pays, et la distribution aux bénéficiaires devrait continuer au cours du mois de février. La Cellule logistique mixte des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets travaillent ensemble pour que les routes essentielles restent ouvertes.

La production et le trafic de stupéfiants en Afghanistan restent une préoccupation majeure. D'après l'étude sur l'opium en 2002 de l'Office contre la drogue et le crime, après plusieurs années de réduction de la production, la culture du pavot a repris de plus belle en 2002, à cause surtout de la pauvreté et les nécessités économiques. Mais d'autres aspects de

l'économie de drogue – comme le traitement et le transport des drogues – sont moins dus à la pauvreté qu'aux possibilités de profits massifs et illicites. Dans le passé en Afghanistan, ces profits ont servi à promouvoir une économie de guerre. Durant la présente période de transition, il est vital que cette économie ne puisse pas retrouver ses proportions d'antan.

Le Président Karzai est bien conscient de ces dangers. Illustrant sa détermination à les éviter, l'Administration provisoire a récemment lancé un programme d'élimination du pavot, en coopération avec les gouverneurs des cinq grandes provinces productrices de drogues. Il est trop tôt pour évaluer l'efficacité de la campagne. Dans le même temps, il est clair que des moyens de subsistance alternatifs sont nécessaires de toute urgence dans les zones de production de drogues pour assurer la viabilité à long terme du programme d'élimination.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les progrès faits au cours de l'année écoulée dans la mise en oeuvre du processus de paix sont remarquables, mais il faut éviter l'autosatisfaction. Le programme de cette année est aussi exigeant que celui de l'an dernier, voire plus. Je suis optimiste sur le fait que les progrès déjà réalisés pourront être capitalisés et que les défis pourront être relevés. Mais cela exigera l'attachement continu du peuple afghan au processus, ainsi que la participation soutenue de la communauté internationale.

Alors que la communauté internationale fait face à une série de nouveaux défis, les défis en Afghanistan n'ont pas encore été relevés. Les Afghans suivent de près l'évolution de la situation ailleurs avec la crainte qu'ils puissent de nouveau être oubliés. Ils n'exigent pas une assistance internationale pour elle-même, mais ils savent très bien combien ils sont vulnérables face à des forces qui, non maîtrisées, pourraient leur nuire et remettre en cause les progrès significatifs obtenus au cours de l'année écoulée.

Le Président : Je remercie M. Brahimi pour son exposé très approfondi et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations officieuses.

La séance est levée à midi.